

## COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

### ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

**Pauline GUINARD, Laura PÉAUD**

**Coefficient : 3 ; Durée : 6 heures**

**Liste des ouvrages autorisés : aucun**

**Sujet : Eau et risques en France**

173 candidats ont présenté l'épreuve de géographie en option à l'écrit et 171 copies ont été rendues. Les notes attribuées s'étalent de 1 (une copie) à 20 (une copie) pour une moyenne de 9,9. 18 copies reçoivent une note égale ou supérieure à 14.

L'intitulé assez classique du sujet a sans doute contribué à la bonne tenue générale des copies, mais le jury tient à féliciter l'ensemble des candidats et des préparateurs, puisque nous avons eu le plaisir de constater que la plupart des copies étaient complètes et contenaient d'importantes connaissances et références sur le sujet.

La première difficulté consistait à définir correctement chacun des termes du libellé (y compris le terme « eau », même si celui-ci était la notion au programme). Il s'agissait de les définir en eux-mêmes mais, aussi et surtout, en relation les uns avec les autres. Le jury a tout particulièrement valorisé les copies qui prenaient soin d'insister sur la polysémie des termes « risques » et « eau », sans oublier celui de France qui a malheureusement été trop souvent négligé dans l'introduction. Il était ainsi judicieux de définir la notion de « risques » par le croisement d'un aléa (qui peut être naturel ou anthropique) et d'une vulnérabilité (c'est-à-dire la capacité d'une société à anticiper, prévenir mais aussi gérer la catastrophe si elle se présente). La notion de vulnérabilité pouvait également être rapprochée de celle de résilience, à condition là encore de bien définir la notion. De nombreuses copies l'ont d'ailleurs mobilisée à juste titre. Le terme « eau » a en général été bien défini, les meilleures copies ayant été celles capables de réfléchir à sa variabilité et à sa complexité. L'eau devait bien sûr être entendue dans toutes ses formes, sans traiter uniquement le risque d'inondation, comme trop de copies ont eu tendance à le faire. C'est bien dans sa forme liquide, mais aussi solide, et éventuellement gazeuse, que l'eau devait être prise en compte. Il fallait également entendre l'eau à la fois comme une ressource, soumise aux risques, mais également comme un facteur de risque potentiel pour les sociétés et les territoires français. Par « France », il fallait comprendre à la fois les espaces métropolitain et ultra-marin, et ce à toutes les échelles. C'est donc bien dans un rapport dialectique qu'il fallait entendre le sujet : l'eau peut être à l'origine de risques, elle peut être également soumise à des risques, qui à leur tour interagissent avec les territoires.

Le jury a ainsi fortement valorisé l'effort de problématisation découlant de cette attention aux définitions. Dès que les notions étaient peu ou pas définies, les problématiques tendaient d'ailleurs à être faibles, se contentant le plus souvent de répéter, de reformuler le sujet ou d'annoncer le plan. Le

jury a donc apprécié les problématiques clairement identifiées et a sanctionné, à l'inverse, l'enchaînement de questions trop souvent factices. Les meilleures copies se sont ainsi efforcées d'articuler les trois termes du sujet en mettant en œuvre une démarche multi-scalaire, qui prenait en compte les temporalités des territoires, des sociétés et des acteurs. Ainsi pouvait-on, par exemple, envisager la question de la répartition et de la territorialisation des risques liés à l'eau à toutes les échelles et dans toute la variété de l'espace français. Cela permettait d'étudier la question de la place des risques liés à l'eau dans les territoires. De la sorte, certaines copies ont construit leur problématique sur les risques liés à l'eau comme facteur de construction des territoires. D'autres ont centré leur propos sur l'évolution des conceptions du risque et donc de l'organisation des territoires liée à ces différentes conceptions. Une réflexion multi-scalaire, qu'elle soit temporelle et/ou spatiale, était dans tous les cas la bienvenue, car elle permettait de montrer le caractère pluriel et évolutif des situations. Les copies montrant une capacité à articuler tous les termes du sujet en un **questionnement géographique** ont donc été particulièrement valorisées. Le jury tient, à cet égard, à rappeler aux candidats que le sujet, même s'il se prêtait bien évidemment à interroger les modalités d'aménagement des territoires français en lien avec les risques liés à l'eau, restait un sujet de géographie, devant amener une réflexion spatialisée.

Enfin, il faut essayer de concevoir la problématique de manière à ce qu'elle donne lieu à des plans analytiques et non descriptifs, en évitant par exemple les formulations du type : « Comment les sociétés intègrent les risques dans leur gestion ? ». Comme pour la problématique, aucun plan n'était attendu ou sanctionné *a priori*. Ont été valorisées les copies clairement structurées, soignant les transitions entre les parties et les sous-parties. Le jury rappelle ainsi la nécessité de construire le développement de manière logique et claire, que ce soit sur le fond ou sur la forme. Trop de copies construisent leurs sous-parties en allant trois ou quatre fois à la ligne, ce qui n'est pas nécessaire, et perturbe, au contraire, la lecture. Il est également inutile de multiplier les exemples : mieux vaut en choisir un et l'exploiter précisément, en le reliant au sujet et à la démonstration. Certaines copies ont parfaitement réussi à varier les exemples développés, tant sur le plan de la localisation, de l'échelle que du thème, ce qui a été fortement valorisé. Les copies qui multipliaient les exemples ou qui, à l'inverse, ont construit leur développement sur un seul exemple du début à la fin (les centrales nucléaires ou Mayotte, notamment), ont été sanctionnées. C'est bien dans l'équilibre entre idées, arguments et exemples que les meilleurs propos se construisent.

Comme tous les ans, le jury a pénalisé les copies qui se contentaient de réciter leur cours ou qui faisaient référence à des notions, sans les maîtriser, c'est-à-dire sans être capable de les définir, de les contextualiser, de les illustrer et de les rattacher au sujet et à la démonstration. Ainsi, parler de résilience, d'aménagement ou de développement durable de façon superficielle et désincarnée était contre-productif, même si ces notions et processus mettent en jeu des échelles (notamment macro) qu'il convenait de prendre en compte pour aborder certains aspects du sujet. Certaines copies ont ainsi parfois conclu sur les enjeux à venir du réchauffement climatique. Si ce processus peut être évoqué, il doit être relié précisément au sujet.

Le jury a aussi fortement pénalisé les jugements de valeur, les oppositions schématiques (entre néo-ruraux non conscients des risques et personnes âgées conscients de ces derniers, par exemple), l'absence de distance critique et les assertions à la fois hors-sujet et douteuses (comme le risque lié aux migrants venus de la mer).

Étant donné le niveau de réflexion des meilleures copies, les candidats qui se contentaient de faire de la récitation, qui étaient hors-sujet ou qui ne présentaient pas de croquis ont été fortement sanctionnés, d'autant plus qu'en ce qui concerne le dernier point, la nécessité des productions graphiques était mentionnée expressément dans le libellé. Toutefois, l'intégration des productions graphiques dans le corps du texte ne doit pas se faire aux dépens de la qualité des croquis, ni conduire à réduire leur taille. À l'inverse, si ces productions graphiques sont présentées à part, des indications précises doivent permettre au jury de s'y référer rapidement (titre, numéro de page, numéro de la figure citée). Les références à la carte de synthèse, lorsqu'elle est présente, doivent également être explicites dans le texte. De même, toute la légende doit figurer sur une seule page et doit être lisible en même temps que le schéma, le croquis ou la carte de synthèse. Aucune légende ne doit donc se trouver au verso du croquis ou de la carte comme cela a été trop souvent le cas. Le soin et la propreté à apporter à la réalisation de ces productions graphiques sont essentiels. Nous rappelons qu'un croquis doit comporter un titre, une échelle, une orientation et une légende organisée. Cette année, beaucoup trop de croquis ne comportaient pas d'échelle ou des échelles erronées. Nous avons conscience de la difficulté de porter une échelle précise sur les copies mais l'indication au moins d'un ordre de grandeur est indispensable pour montrer l'ancrage et l'ampleur du phénomène représenté. Les schémas proposés étaient, pour leur part, bien trop souvent plaqués et mal reliés au propos du candidat. Le jury rappelle de plus que les croquis ne se substituent pas au texte : ils l'accompagnent, le complètent. Une production graphique, de quelque nature que ce soit, doit être commentée et reliée au développement. De plus, le jury tient à rappeler aux candidats que pour n'importe quelle question de géographie, mais encore plus sur une question portant sur la France, il est indispensable de savoir placer correctement sur la carte de synthèse les principales villes ; les grands cours d'eau et les éléments de relief. Trop souvent la Loire a été placée sur l'Allier, la Garonne sur la Dordogne ou Toulouse à la place de Montpellier. Le jury insiste également sur le choix des figurés, qui doit reposer sur la maîtrise des règles de sémiologie graphique de base : les teintes fluorescentes sont à bannir des croquis et cartes, de même que les cours d'eau sont conventionnellement représentés en bleu (et non en vert, rouge, ou violet). Enfin, il n'est pas utile de commenter le choix de l'échelle de la carte de synthèse ni de présenter la légende sous forme rédigée.

En matière de références et d'usages de noms propres, le jury a trouvé dans les copies de nombreuses références, souvent bien utilisées et visiblement bien connues des candidats. Nous rappelons tout de même aux candidats la nécessité de maîtriser l'orthographe exact des références mobilisées, de même que les règles de présentation bibliographique (souligner les titres d'ouvrages, mettre les titres d'articles entre guillemets, etc.). De la même façon, l'orthographe et la syntaxe de trop nombreuses copies ont été jugées inacceptables et ont été sanctionnées. Concernant le thème de l'année, il n'était ainsi pas acceptable que la moitié des candidats n'écrivent pas correctement inondation (avec un seul n) ou encore avalanche (sans e). L'orthographe des noms de localité est trop souvent approximative. Nous rappelons ici que Bordeaux prend un « x », Orléans un « s », mais en revanche Marseille et Lille n'en prennent pas. L'exemple de submersion à la Faute-sur-Mer a donné lieu à trop d'orthographe différents : Fault, Fos, Faut, etc. De manière générale, le jury invite vivement les candidats à se relire attentivement de façon à éviter les fautes d'inattention, les mots manquants, les mots mal coupés, les erreurs de numérotation de page, les néologismes (« contamination » de l'eau), etc. Il invite également à faire cas de la propreté et de la lisibilité

générale de la copie (ne pas utiliser d'encre trop claire, veiller à écrire lisiblement, ne pas abuser du correcteur, etc.).

Nous souhaitons pour conclure saluer la qualité de la préparation dispensée par nos collègues de CPGE et par le sérieux des candidats qui ont souvent su rédiger des copies de haute tenue. Nous espérons que la lecture des différents rapports permettra aux préparateurs et aux candidats de continuer à améliorer le niveau général des compositions.